

Schéma de Promotion
des **ACHATS**
Socialement & Écologiquement
RESPONSABLES

SPASER
2023/2024





ZOOM SUR

Politique sociale

- Le dispositif des clauses sociales d'insertion
- Les marchés réservés

Politique environnementale

- L'intégration de la dimension environnementale dans les Achats
- Une fonction Achats digitalisée

Politique économique & responsable

- L'intégration des parties prenantes
- Le respect des valeurs de la commande publique

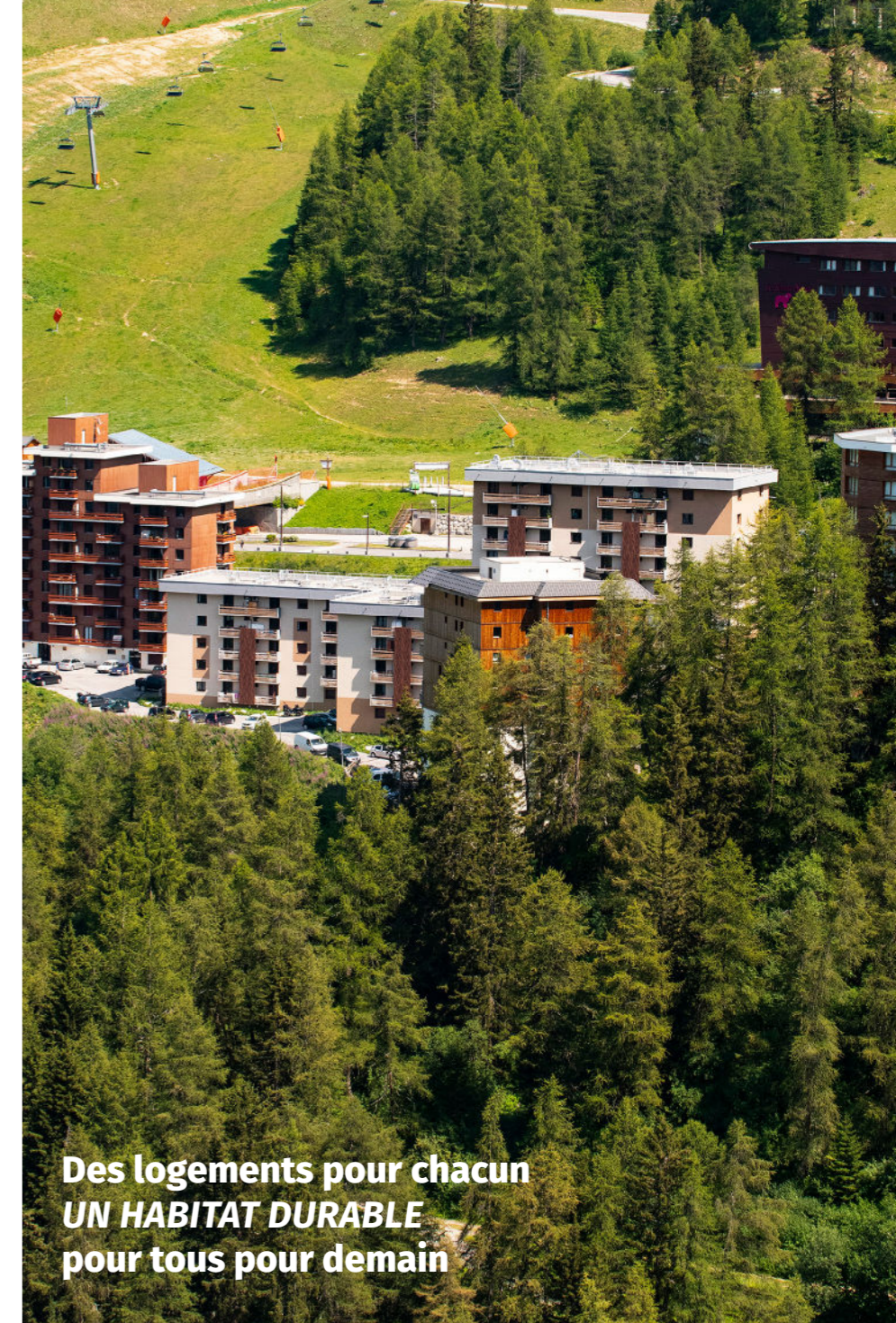


OPAC SAVOIE, 1^{er} opérateur de logements sociaux en Savoie, est un acteur majeur sur le territoire et engagé au quotidien auprès de ses locataires notamment les plus fragilisés. Fort de son implantation en ville, dans les vallées, mais également en haute-montagne, l'office assure la gestion de 40 000 personnes logées dans le département, soit 9% de la population savoyarde.

Implantés dans près de 200 communes, ce sont 22 000 logements qui constituent le patrimoine OPAC SAVOIE.

OPAC SAVOIE se tient au service de ses locataires et place la satisfaction de ses clients en première mission, en proposant notamment des solutions adaptées à ses différents publics : jeunes travailleurs, travailleurs saisonniers et migrants, seniors et personnes en situation de handicap...

OPAC SAVOIE est également **engagé et proactif sur son impact économique et environnemental**. Aussi, on retrouve dans la politique d'OPAC SAVOIE l'objectif de **diminuer toujours plus l'impact écologique de ses logements** en intégrant des **stratégies environnementales** tant dans les constructions neuves que pour la rénovation de son patrimoine.



**Des logements pour chacun
UN HABITAT DURABLE
pour tous pour demain**



VERDISSEMENT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette dynamique s'inscrit en cohérence avec l'émergence nationale de problématiques environnementales, économiques et sociales et leur intégration dans le cadre législatif qui régit le Code de la commande publique. Dans ce contexte réglementaire, on retrouve la « **Loi climat et résilience** ».

Cette dernière, portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience, renvoie à une partie des propositions de la convention citoyenne pour le climat. Cette Loi intègre notamment diverses mesures pour le « **verdissement** » de la commande publique.

En effet, le Décret d'application de l'article 35 de la Loi prévoit :

- de **prendre en compte des objectifs de développement durable** dans les spécifications techniques ;
- d'**intégrer au moins un critère environnemental** dans le cadre de l'attribution d'un marché public ;
- de **fixer des conditions d'exécution** prenant en compte les considérations relatives à l'environnement dans les contrats.

SPASER



Dans son implication pour lutter contre le réchauffement climatique et sa démarche de responsabilité sociale, OPAC SAVOIE souhaite aujourd'hui se doter d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour promouvoir sa politique Achats engagée et responsable.



Le SPASER c'est l'outil réglementaire qui :

- répond aux objectifs de la commande publique
- vise à encourager le développement durable
- concerne chaque collectivité, ou établissement public, dont le montant des dépenses annuelles dépasse 50 millions d'euros à compter du 1^{er} janvier 2023 et jouant un rôle majeur dans la promotion des Achats responsables au niveau de leurs marchés publics et dans leur gestion au quotidien
- répond aux exigences fixées dans le Code de la commande publique qui demandent d'intégrer dans les marchés des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale, écologique ainsi que les intérêts des parties prenantes.

La mise en place du schéma s'inscrit parmi les objectifs du Plan National d'Actions pour les Achats Publics Durables (PNAAPD) 2022-2025.

Formuler un SPASER témoigne de la volonté d'OPAC SAVOIE d'aller plus loin dans ses engagements pour une politique Achats verte et inclusive et dans son rôle d'entreprise volontaire, impliquée dans les enjeux du développement durable et tournée vers l'humain.

1 Politique sociale

OPAC SAVOIE est le premier donneur d'ordre du département dans le secteur du bâtiment. Aussi, ses achats génèrent de l'activité économique donc des besoins en main d'œuvre pouvant bénéficier aux populations implantées sur le bassin d'emploi local. C'est pourquoi, il relève de ses missions d'intégrer une politique sociale dans sa fonction Achats.

LE DISPOSITIF DES CLAUSES D'INSERTION SOCIALE

OPAC SAVOIE s'engage à **favoriser le retour à l'emploi des personnes en situation d'éloignement professionnel** par la promotion du dispositif des clauses d'insertion sociale sur une grande partie du territoire à travers ses marchés. Cette démarche permet d'associer OPAC SAVOIE, les titulaires des marchés publics ainsi que le réseau local de l'insertion par l'activité économique dans une dynamique partenariale concrète au bénéfice des demandeurs d'emploi.

À ce titre, OPAC SAVOIE est signataire de conventions avec les structures facilitatrices suivantes : GRAND CHAMBÉRY, la ville d'AIX LES BAINS, le DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE et la Mission Locale PAYS DE MAURIENNE. Elle implique l'introduction dans le cadre des procédures de consultation de clauses liant l'exécution des marchés publics à une action favorisant l'insertion professionnelle.

Cette démarche permet de dynamiser le développement d'activités au bénéfice de personnes en parcours d'insertion et d'orienter les demandeurs d'emploi vers des secteurs d'activité en recherche de compétences.

Les partenaires dans la promotion de l'insertion sociale :



OPAC SAVOIE et les structures facilitatrices collaborent et évaluent conjointement les marchés et les lots qui permettent d'inclure ces clauses, demandant aux titulaires de marchés de mettre en œuvre des actions d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires, conformément à l'article L.2112-2 du Code de la commande publique.

LA CLAUSE D'INSERTION SOCIALE

Lorsque la clause d'insertion sociale est éligible, elle prévoit qu'**au-delà d'un montant de 90 000 euros HT, les entreprises titulaires de marchés doivent réaliser une action obligatoire d'insertion** en choisissant parmi les trois modalités suivantes :

- **modalité 1** : embauche directe dans l'entreprise ;
- **modalité 2** : recours à la sous-traitance d'une partie des travaux à une structure d'insertion par l'activité économique ;
- **modalité 3** : mise à disposition de salariés par recours à une entreprise de travail temporaire d'insertion ou à un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification.

Tout recrutement réalisé dans le cadre des clauses sociales doit être validé par le facilitateur en amont de la signature du contrat.

La clause d'insertion sociale prévoit également que, dans le cadre de contrats de professionnalisation ou de contrats d'apprentissage, les heures de formation réalisées sont valorisables au titre de la clause sociale.

Les clauses d'insertion sociale sont régies par les **conventions de partenariat** mises en place avec les différents acteurs.

Ces conventions prévoient les volumes d'heures d'insertion demandés aux entreprises titulaires de marchés en tenant compte du montant estimatif et de la part de main d'œuvre dans le corps de métier concerné. En cas de groupement d'entreprises, et à défaut de précisions par le mandataire, la répartition des heures d'insertion à réaliser par chacun des membres du groupement est calculée en fonction de la répartition des prestations indiquée au contrat.

EN 2022

18 420 HEURES D'INSERTION RÉALISÉES

DEPUIS 2016

317 515 HEURES ONT ÉTÉ RÉALISÉES

Par exemple, la consultation en Appel d'Offres Ouvert pour le projet de « **LA MOTTE SERVOLEX Éco Hameau des Granges Lot 8 - Construction de 72 logements locatifs et garages - Marchés de travaux** » publiée le 25 Janvier 2023 prévoit le volume d'heures d'insertion suivant pour les lots cités :

01 GROS OEUVRE		2 766 H
01B TERRASSEMENT VRD		289 H
01C ESPACES VERTS		229 H
02T ETANCHEITE		179 H
05 CLOISONS DOUBLAGE FAUX PLAFONDS		212 H
06 PEINTURE INTERIEURE		293 H
06B FACADES ISOLATION EXT.		228 H
07 REVETEMENTS SOLS COLLES		85 H
08 CHAPPES CARRELAGES FAIENCES		200 H
09 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC		602 H
10 ELECTRICITE COURANTS FORTS		349 H
11 COURANTS FAIBLES		114 H

LES PUBLICS PRIORITAIRES

Chacune des consultations concernées par l'application des clauses d'insertion sociale reprend dans son Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) la définition des publics prioritaires, qui sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée (plus d'un an) sans activité régulière ;
- les personnes reconnues travailleurs handicapés ;
- les jeunes de moins de 26 ans, diplômés ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et ayant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;
- les seniors de plus de 50 ans inscrits à PÔLE EMPLOI sans activité régulière ;
- les personnes éligibles à un agrément « Insertion par l'Activité Économique (IAE) » délivré par PÔLE EMPLOI ;
- les bénéficiaires de tout minimum social (RSA, AAH, ATA, ASS...) ;
- les bénéficiaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de GRAND CHAMBÉRY ;
- ...

Le candidat au dispositif d'insertion doit par ailleurs être issu en priorité du territoire concerné.



LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DU DISPOSITIF D'INSERTION

Le facilitateur des clauses sociales et OPAC SAVOIE assurent conjointement le suivi et le contrôle en continu de l'exécution de l'action d'insertion pour laquelle l'entreprise titulaire s'est engagée.

C'est pourquoi un **rapport doit être transmis tous les mois** à OPAC SAVOIE dans lequel le titulaire produit tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action. Ce dernier doit également transmettre pour chaque recrutement effectué dans le cadre de la clause, la fiche « Caractéristiques du participant ».

Dans le cadre du contrôle et en cas de refus de transmission d'information ou une mauvaise exécution de l'action d'insertion, le facilitateur ainsi qu'OPAC SAVOIE étudient au cas par cas la situation ce qui peut entraîner l'application de pénalités.

NB : la bonne marche du dispositif depuis sa mise en place n'a que rarement nécessité l'application de pénalités car des solutions sont trouvées de manière collégiale avec les différents acteurs : OPAC SAVOIE, facilitateurs et entreprises.

OPAC SAVOIE s'est engagé à étudier l'obligation d'insertion dans tous ses marchés de travaux lorsque leur montant et leur objet le justifient. Des **rencontres périodiques** entre OPAC SAVOIE et les structures facilitatrices permettent de pérenniser le dispositif, de l'adapter si nécessaire et de chercher à améliorer son efficacité.

EXEMPLE :

La consultation menée en 2021 intitulée **« Entretien de propreté des parties communes du patrimoine d'OPAC SAVOIE - Accords-cadres à bons de commande »** incluait une dimension sociale importante. Cette dernière portait sur l'insertion des publics prioritaires dans le cadre de la Charte pour la promotion de l'emploi par le développement local

(CHAMBÉRY MÉTROPOLE) et de la Charte locale pour l'emploi et l'insertion (Ville d'AIX LES BAINS).

En effet, comme stipulé dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières : « L'opération faisant l'objet de cette consultation s'inscrit dans le cadre de la Charte pour la promotion de l'emploi par le développement local de CHAMBÉRY MÉTROPOLE en date du 6 mars 2007, signée par les maîtres d'ouvrage, les organisations professionnelles représentant les entreprises du BTP et le Service Public de l'Emploi de l'agglomération chambérienne. Elle s'inscrit également dans le cadre de la Charte locale pour l'emploi et l'insertion de la Ville d'AIX LES BAINS en date du 3 avril 2009, signée par les maîtres d'ouvrage, les organisations professionnelles représentant les entreprises du BTP et les partenaires institutionnels en charge du Service Public de l'Emploi. »

Aussi, il était demandé aux titulaires

des lots 02 ; 03 ; 05 et 06, correspondant respectivement aux secteurs géographiques d'AIX LES BAINS SIERROZ/FRANKLIN, d'AIX LES BAINS/AIX SUD et du bassin de CHAMBÉRY EST et OUEST, de mettre en œuvre les actions d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires.

L'objectif d'insertion était que 15% du volume des prestations cumulées, soit 24 h par tranche de 10 000 € HT, seront réalisées par des publics prioritaires (quel que soit le nombre de bons de commande nécessaires pour atteindre ce montant). En ce sens, lors de la précédente consultation portant sur ces mêmes prestations, l'Association Régie des Quartiers Aixois (ARQA) engagée pour l'insertion des personnes éloignées temporairement de l'emploi, s'est vue attribuer le lot pour le secteur d'AIX LES BAINS SIERROZ/FRANKLIN. Sur les secteurs géographiques d'AIX LES BAINS SIERROZ/FRANKLIN et d'AIX LES BAINS/AIX SUD, 10 225 heures d'insertion ont été réalisées en 2022.



LES MARCHÉS RÉSERVÉS

Dans le but de poursuivre sa démarche auprès des populations les plus éloignées de l'emploi, OPAC SAVOIE se réserve la possibilité de développer le recours au dispositif des marchés réservés afin de **favoriser l'insertion des personnes handicapées ou défavorisées**.

Le Code de la commande publique, dans le cadre d'un marché réservé, permet en effet aux acheteurs de limiter l'accès à certaines structures d'insertion identifiées.

Les marchés réservés peuvent cibler les opérateurs économiques suivants qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés :

- Entreprises Adaptées (EA),
- Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT),
- des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ou structures équivalentes qui répondent aux conditions définies dans le Code de la commande publique
- Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Une entreprise dite de l'ESS doit répondre aux critères tels que le prévoit la Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire : un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et une gestion encadrée des bénéfices et des réserves.

LUTTE CONTRE
LE CHÔMAGE
ET LES EXCLUSIONS
DANS LES APPELS
D'OFFRES PUBLICS

LE SECTEUR DU BTP RECRUTE



2 Politique environnementale

La protection de l'environnement est une préoccupation essentielle et systématique pour OPAC SAVOIE et prend une dimension importante dans sa politique. En effet, la fonction Achats s'efforce d'intégrer ces notions dès la définition des besoins mais aussi dans la sélection des titulaires de marchés.

L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ACHATS

Dans la définition de ses besoins, au travers des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE), OPAC SAVOIE stipule clairement l'intégration des **problématiques environnementales comme critères de sélection dans le choix des futurs titulaires de marchés.**

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS ET RECHERCHE DE PERFORMANCE DÈS LA DÉFINITION DES BESOINS

→ Pour les consultations de « Maîtrise d'œuvre », ces critères portent sur la pérennité du projet et l'expertise en réglementation thermique et environnementale de l'équipe, et ce par :

- **L'intégration de la Réglementation Environnementale RE 2020** qui poursuit les objectifs de baisse des consommations de la RT2012 -20%. Ce label est exigé pour la performance

énergétique des bâtiments en construction neuve et la diminution de l'impact carbone. Elle est introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), puis mise en application en 2020 à travers la loi Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN).

• **L'Analyse du Cycle de Vie du projet** est également un point de vigilance mis en avant dans le programme établi par OPAC SAVOIE. Il est rédigé comme suit « L'Analyse du Cycle de Vie fera partie intégrante de la réflexion, dès la phase d'esquisse. La collaboration entre le BET Fluides et l'Architecte devra débuter dès le départ. » L'objectif est de quantifier les impacts d'un ouvrage sur l'ensemble de son cycle de vie : des matières premières utilisées jusqu'à son traitement en fin de vie.

→ Pour les consultations « Travaux » une attention particulière est portée sur la **sécurité et la propreté des chantiers**. Les critères étudiés sont : les nuisances diverses, la propreté du chantier, la gestion des déchets, la formation et sécurité des parties prenantes des travaux.

LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS L'ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour l'attribution des marchés, les critères environnementaux font partie des critères d'analyse technique des offres :

- Pour les marchés de Maîtrise d'œuvre la valeur technique est composée de **4 rubriques étudiées** lors de l'analyse des mémoires techniques. Ces critères sont mentionnés dans le Règlement de la Consultation et ont une place importante dans la notation :
 - les intentions envisagées et motivations ;
 - les moyens proposés pour le projet ;
 - la date d'intervention et un avis sur le planning proposé ;
 - les motivations environnementales.
- Pour les marchés de Travaux, ce sont notamment les démarches de qualité, d'hygiène et de sécurité qui permettent d'évaluer l'intégration des problématiques environnementales dans les offres des entreprises. Ces dernières sont présentées ainsi dans le Règlement de la Consultation :
 - les moyens humains et matériels affectés au chantier ;
 - la démarche qualité proposée pour le chantier ;
 - la démarche hygiène et sécurité proposée pour le chantier.

EXEMPLES D'ANALYSE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

Les consultations de fournitures et services, lorsqu'elles le permettent, intègrent également une dimension environnementale dans la sélection de ses titulaires, à titre d'exemples :

→ La consultation publiée en 2022 pour la « Location longue durée de véhicules pour les besoins d'OPAC SAVOIE - Accord-cadre à bons de commande » intégrait la pondération à 45% de la « qualité et performance environnementale » des offres, incluant la consommation des véhicules ainsi que les rejets de pollution et le niveau de Co2.

Comme précisé dans le Règlement de la Consultation et détaillé dans le mémoire technique, les sous-critères sont les suivants :

- la qualité du véhicule et le respect des conditions techniques et organisationnelles ;
- la qualité du contrat d'entretien ;
- la consommation ;
- les rejets de pollution, niveau de CO2.

Prix des prestations
→ **55 %**

Qualité et performance
environnementale
→ **45 %**



→ La consultation publiée en 2022 pour les « Prestations d'édition et d'affranchissement externes pour les besoins d'OPAC SAVOIE - Accord-cadre à bons de commande » incluait le critère d'origine du papier, les encres utilisées et le traitement des déchets dans l'évaluation technique des offres avec une pondération à 40%.

Comme précisé dans le Règlement de la Consultation et détaillé dans le mémoire technique, les sous-critères sont les suivants :

- le respect des conditions techniques et organisationnelles ;
 - planning de déploiement ;
 - qualité et ergonomie de la solution technique ;
 - engagement de service ;
- l'origine du papier, encres utilisées, traitement des déchets.

L'intégration des orientations environnementales dans ses consultations et la place donnée aux préoccupations climatiques se retrouvent dans les engagements d'OPAC SAVOIE.

L'entreprise intègre les objectifs d'un habitat durable dans ses constructions neuves et dans son plan d'entretien du patrimoine et étudie systématiquement l'utilisation des énergies propres en construction neuve et en réhabilitation.

CRÉER UN HABITAT POUR TOUS ET POUR DEMAIN

ZOOM SUR UNE OPÉRATION DE RÉHABILITATION

Proactif dans l'amélioration de la performance environnementale de son patrimoine, OPAC SAVOIE a été retenu parmi les 10 lauréats de l'appel à projet « **MassiRéno** » (**massification de la rénovation**) qui vise à valoriser les solutions de rénovation innovantes et bas-carbone.

Une subvention de 1,5 millions d'euros allouée par l'État à laquelle s'ajoute un investissement important pour OPAC SAVOIE de 85 000 euros par logement a permis de réhabiliter « Le Grésivaudan » et ses 99 logements locatifs (situés sur la commune de MONTMÉLIAN).

Cette opération a consisté à obtenir un bilan carbone exemplaire à travers divers travaux :

- isoler le bâtiment par l'extérieur et rénover l'isolation de la toiture-terrasse ;
- remplacer les menuiseries avec des triple-vitrages ;
- installer des radiateurs chaleur douce récents équipés de robinetteries thermostatiques ;
- installer une Ventilation Mécanique Contrôlée Hygroréglable ;
- produire l'eau chaude sanitaire collective depuis la chaufferie bois ;
- rénover le système de chauffage avec recours au biométhane local ;
- produire localement l'énergie renouvelable par solaire photovoltaïque.

Une rénovation qui permet de passer la résidence de la classe F à B avec un gain d'énergie global de plus de 65%.



Prix des prestations

→ **60 %**

Qualité et performance
environnementale

→ **40 %**

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

C'est également à travers ses actions de terrain qu'OPAC SAVOIE s'engage dans le développement durable.

ZOOM SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU, DE LA FAUNE ET LA FLORE

→ Économie circulaire /
matériauthèque / protection
de volatiles

📍 **AIX LES BAINS - Marlioz**

Lors de la démolition de « La Cité », une économie circulaire a été mise en place afin de **valoriser le réemploi des matériaux**. Le financement d'un « diagnostic ressources » a permis d'identifier et quantifier les matériaux pouvant être réutilisés. Le réemploi a été formalisé dans le Dossier de Consultation des Entreprises afin que les candidats l'intègrent dans leur offre. À titre d'exemple, l'ensemble des menuiseries ont été récupérées et revendues à un professionnel qui a pu les installer sur l'un de ses chantiers après remise à neuf.

Pour aller jusqu'au bout de la démarche, une « **matériauthèque** » à destination des professionnels et particuliers a permis de revendre de nombreux matériaux : granitos, chauffe-eaux, radiateurs, bordures, carreaux de verre, porte-savons...

Au cours de cette même opération, OPAC SAVOIE a respecté les préconisations d'un écologue qui a identifié la présence d'hirondelles dans la toiture et de chiroptères dans les caves. Des nids artificiels ont été achetés et installés afin de reloger ces locataires.

La démolition du bâtiment a été décalée de l'été à l'hiver pour attendre la migration des hirondelles. **11 000 € TTC supplémentaires ont été investis par OPAC SAVOIE pour financer l'étude écologique, l'acquisition et la pose des nids artificiels ainsi que le suivi par un expert environnemental.**

→ Suivi des populations

📍 **AIX LES BAINS - Franklin Roosevelt**

Lors de la réhabilitation de 272 logements locatifs, un **partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux** a permis d'observer pendant 3 ans l'efficacité des nids artificiels installés par OPAC SAVOIE et de s'assurer que les hirondelles avaient bien repris leurs quartiers chaque année dans le bâtiment.

→ Protection de la flore

📍 **PORTE DE SAVOIE (FRANCIN) - La Charrière**

OPAC SAVOIE, après avoir découvert la présence de gagées jaunes (espèce de fleurs protégée) a réalisé de **nouvelles études du plan masse** de l'opération. L'implantation du bâtiment a été décalée de quelques mètres. Des **clôtures et protections** ont été installées pour éviter toute détérioration des gagées.

→ Éradication de plantes invasives

📍 **GRESY SUR AIX - Chez Rolland**

La présence de renouées du Japon sur le site a nécessité d'intégrer au cahier des charges du lot terrassement et VRD l'éradication depuis la racine de cette plante invasive. **Aussi, le traitement de 500 m³, pour la somme de 15 000 € TTC, a été intégré au coût de l'opération** comprenant : le forage à un mètre de profondeur pour déraciner et mettre fin à la prolifération, le dépôt en décharge spécialisée et le traitement des engins après intervention.

→ Chantier propre

📍 **LA MOTTE SERVOLEX - Eco hameau des Granges**

OPAC SAVOIE a signé un **contrat de 65 000 € TTC dans le cadre d'une mission spécifique de maîtrise d'œuvre afin d'assurer un suivi de chantier « propre »**.

L'objectif est de faire appliquer la charte dans le cadre du label « Eco quartier » et d'assurer le respect des prescriptions.

→ Gestion de l'eau

OPAC SAVOIE est également fortement impliqué dans la **gestion raisonnée et protection des ressources en eau et le respect des écosystèmes aquatiques** en suivant scrupuleusement les directions données notamment par la « Loi sur l'eau » dans l'ensemble de ses projets de construction concernés.

UNE FONCTION ACHATS DIGITALISÉE

OPAC SAVOIE intègre également la dimension environnementale tout au long de son processus avec la mise en place d'une fonction Achats entièrement digitalisée.

En effet, l'ensemble des étapes constitutives de la passation d'un marché sont dématérialisées via le **profil acheteur** :

- appel à candidatures ou avis de marché dématérialisé ;
- publication des annonces sur les Journaux d'Annonces Légales (JAL) et/ou le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) par voie dématérialisée (flux XML) ;
- retrait en ligne du dossier de consultation (profil acheteur du site internet d'OPAC SAVOIE et plateforme de dématérialisation) ;
- correspondances par voies électroniques ;
- remise des plis par voie électronique (candidatures et offres) ;
- récupération dématérialisée des attestations des candidats ;
- signature électronique pour les attributaires et par le pouvoir adjudicateur (par le biais de certificats de signature de norme Eidas) ;
- envoi des marchés dématérialisés en Préfecture via le protocole ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) ;
- notification des marchés par Lettre Recommandée Electronique (LRE) ;
- archivage numérique ;
- avis d'attribution dématérialisé.



Cette dématérialisation des démarches s'inscrit dans la digitalisation globale des process.

En ce sens et à titre d'exemple, depuis 2005 OPAC SAVOIE disposait d'un marché de reprographie et de numérisation pour ses besoins propres. Dans la logique de sa politique de digitalisation et de dématérialisation des pratiques, il a été décidé de mettre fin en 2022 à ce marché historique pour poursuivre la dématérialisation de la fonction Achats.

3 Politique économique

L'INTÉGRATION DES PARTIES PRENANTES

Dans la mise en œuvre et le respect d'une politique économique responsable, OPAC SAVOIE est soucieux de limiter les impacts de ses achats sur ses parties prenantes directes et souhaite une **fonction Achats ouverte, transparente et proche de ses collaborateurs**.

Intégrant une fonction Achats parmi ses effectifs au 01/09/22 au sein du service marchés et achats, OPAC SAVOIE souhaite renforcer sa politique Achats toujours plus attentive à ses parties prenantes. Auparavant, il n'existait pas de réseau d'acheteurs formalisé au sein de l'entreprise. L'objectif est donc de **créer et diffuser une culture Achats responsable et animer le réseau de prescripteurs**. Cela passe par un **partage des connaissances** et une **homogénéisation des pratiques**.

La mise en place de la fonction Achats a pour objectifs de sensibiliser, former et accompagner les prescripteurs au cours du processus.

FACILITER L'ACCÈS À LA COMMANDE PUBLIQUE

Afin de décliner la politique économique responsable d'OPAC SAVOIE, l'un des objectifs

identifiés de la fonction Achats consiste notamment à œuvrer pour **faciliter l'accès à la commande publique aux petites structures, les TPE et PME locales**.

Dans la passation de ses marchés, l'Office intègre d'ores et déjà cette problématique en facilitant, autant que le permet le Code de la commande publique, l'accès à ses consultations à toutes les entreprises en **simplifiant au maximum les démarches administratives**. Actuellement, les formalités exigent seulement les pièces indispensables à l'analyse des candidatures et des offres avant de demander au seul attributaire du marché de fournir un dossier complet (principalement les certificats fiscaux et sociaux permettant de vérifier la régularité réglementaire de la situation de l'attributaire).

En outre, OPAC SAVOIE met en œuvre tous les **allègements de procédure** permis par la réglementation mais souhaite renforcer cette démarche et sa présence auprès du tissu économique local en accompagnant davantage les PME.

Pour cela des pistes sont identifiées comme :

- la mise en place et la diffusion d'un **guide pratique** sur les modalités des démarches régies par le Code de la commande publique ;
- l'accompagnement à travers des **sensibilisations** à la réponse dématérialisée aux marchés publics.

COMMUNIQUER AVEC LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

OPAC SAVOIE a un impact important sur le tissu économique local et communiquer au mieux avec ses acteurs est primordial. Aussi, il a été acté, dans l'intégration des nouvelles problématiques Achats d'**approfondir la présence et la communication** d'OPAC SAVOIE avec les entreprises locales.

Cela passe par la mise en place

- d'une communication active avec les acteurs du marché
- de contacts avec les organisations professionnelles du bâtiment pour informer leurs adhérents : que ce soit sur les consultations lancées, les outils pour faciliter l'accès à la commande publique, les projets à venir...



L'accent est également mis sur la communication des intentions d'achats d'OPAC SAVOIE pour permettre aux entreprises de préparer au mieux leurs réponses aux consultations. Cela signifie de **réaliser une planification des marchés** et les faire connaître aux opérateurs économiques.

La vision globale des marchés à venir est souvent difficile à établir mais est un préalable nécessaire pour communiquer utilement auprès de la sphère économique sur la commande publique du département.

Une **programmation annuelle anticipée** est indispensable pour maximiser les leviers de la commande publique (sourcing du tissu économique, communication efficace auprès des candidates potentiels...)

Une communication facilitée et privilégiée avec les acteurs économiques locaux est également un levier qui permet de **capter le potentiel d'innovation**. Cela permet aux entreprises d'être force de proposition et permet de dialoguer dans un objectif d'amélioration continue.

Aussi, OPAC SAVOIE tient à **maintenir des relations équilibrées et transparentes avec les fournisseurs** et

développer des relations partenariales.

Pour cela des pistes sont identifiées comme :

- communiquer en amont les intentions d'achats pour permettre aux entreprises d'anticiper les démarches (par exemple : indiquer la date prévisionnelle de démarrage des chantiers dans l'avis de marché et dans le Règlement de la Consultation) ;
- communiquer en direct avec les entreprises via le profil acheteur ;
- communiquer via les réseaux sociaux ;
- ...

PILOTER LA PERFORMANCE FOURNISSEURS

Dans le cadre de la politique économique responsable de l'Office, il va de pair, avec la mise en place de la fonction Achats, de maintenir la qualité des prestations assurées par ses fournisseurs.

Il incombe donc à l'acheteur de piloter la performance Fournisseurs ce qui consiste à :

- suivre la politique d'Achats responsable en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre et en ajustant ces actions ;
- renforcer les bilans et les retours d'expérience pour

capitaliser sur les bonnes pratiques et les erreurs à éviter ;

- améliorer le suivi régulier des marchés par des bilans intermédiaires et un bilan final ;
- mettre en place une base de données « satisfaction fournisseurs » permettant de réaliser une cartographie ;
- ...

Dans le cadre de sa démarche qualité ISO9001, l'évaluation des prestations fournisseurs est déjà intégrée dans les préoccupations de l'entreprise. Actuellement, une enquête de satisfaction annuelle est menée auprès des interlocuteurs d'OPAC SAVOIE (les antennes locales) qui sont en contact direct avec les prestataires, pour les travaux d'entretien et prestations de services. Ses résultats sont exploités pour l'évaluation des fournisseurs et utilisés dans une dynamique d'amélioration de la prestation.

Une attention particulière est portée aux prestataires intervenants directement auprès des locataires. OPAC SAVOIE travaille sur le déploiement d'outils pour les opérations de travaux en constructions neuves et en réhabilitation.

LE RESPECT DES VALEURS DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OPAC SAVOIE met un point d'honneur au respect de la réglementation et veille au quotidien à la bonne application des fondements éthiques du Code de la commande publique que sont : professionnalisme, proximité, transparence, égalité de traitement, responsabilité, développement durable.

Aussi, le service marchés et achats d'OPAC SAVOIE s'assure pour chacune de ses mises en concurrence d'avoir :

- des **formalités simplifiées** : les modalités de participation et d'accès aux consultations sont toujours communiquées dans les courriers et avis de publication afin de permettre l'efficacité opérationnelle et économique de ses procédures Achats ;
- des **Dossiers de Consultations des Entreprises clairement rédigés** veillant à ne pas conférer d'avantage concurrentiel à un ou des fournisseurs en particulier ;
- des **consultations alloties par corps d'état** pour les opérations

de travaux afin de permettre à un maximum d'entreprises de remettre des offres, tout en favorisant le tissu économique local ;

- des **critères de sélection solides et clairs** : les Dossiers de Consultation qui comportent un mémoire technique mettent en évidence des critères de sélection des offres non discriminatoires et liés à l'objet du marché ainsi que leur pondération avec le maximum de précisions ;
- une **communication claire et transparente** avec un même niveau d'information pour les entreprises ayant retiré le cahier des charges ;

- un **contrôle des données et accès informatiques** permettant le strict respect de la confidentialité et du secret commercial des offres ;
- des **analyses des offres strictement conformes** aux critères et pondérations annoncés dans le Règlement de la Consultation ;
- selon le type de procédure, des **possibilités de négociation indiquées** dans les Dossiers de Consultation des Entreprises ;
- des **courriers de rejet des offres** avec des informations sur les classements et l'attribution du contrat envoyés à tous les candidats non retenus ;
- ...

En conclusion, OPAC SAVOIE place au cœur de ses préoccupations stratégiques une politique Achats durable visant à la protection de l'environnement, au progrès social ainsi qu'au développement économique de son territoire.

Tourné vers l'avenir, OPAC SAVOIE souhaite affirmer son implication dans un développement économique engagé et confirme ses ambitions à travers :

Une démarche socialement responsable

- en développant le recours à l'insertion sociale par l'activité économique et le recours aux entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;
- en favorisant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toute forme de discrimination ;
- en promouvant une commande publique éthique et inclusive.

Une politique de mise en valeur de l'environnement

- par le renforcement d'une politique Achats « verte » et écologique ;
- par la généralisation du recours à un critère environnemental dans l'attribution des marchés ;
- par la prise en compte du coût global et du cycle de vie dans les achats.

L'intégration des intérêts des parties prenantes

- en favorisant le développement des TPE / PME par une politique économique locale ;
- en facilitant l'accès à la commande publique, notamment pour les plus petites structures et les accompagnant dans leurs démarches.

Parce que la commande publique constitue un puissant levier de promotion du développement durable, OPAC SAVOIE intègre ces considérations dès la construction de sa politique Achats et tout au long de ses processus.





OPAC SAVOIE

Direction de la maîtrise d'ouvrage
Service marchés et achats
9 rue Jean Girard-Madoux
73024 CHAMBERY CEDEX

→ 04 79 96 60 40
→ marches@opacsavoie.fr
→ www.opac-savoie.fr

Suivez-nous
@opacsavoie

